



direction des services
départementaux
de l'éducation nationale
Nord

inspection
Cambrai Sud

éducation
nationale



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

L'Inspecteur de l'Éducation nationale
en charge de la circonscription
de CAMBRAI SUD

à
Mesdames et Messieurs les Directeurs,
Mesdames et Messieurs les Enseignants

Cambrai, le 14 SEPTEMBRE 2012

**Note de service n° 2 : Indications pour l'inspection des personnels enseignants
des écoles maternelles et élémentaires.**

Références :

- Code l'Éducation : article L-912-1
- Code de l'Éducation : article R-241-19
- Décret 90-680 du 1er août 1990 modifié par le décret 97-453 du 30 avril 1997
- Circulaire n°2009-064 du 19 mai 2009
- Arrêtés du 12 mai 2010 : JORF n°0164 du 18 juillet 2010
- Protocole départemental d'inspection, 2010

Pj : - Documents préalables à l'inspection (maternelle / élémentaire)

I OBJECTIFS DE L'INSPECTION :

Dans la vie professionnelle de chaque enseignant, l'inspection constitue un moment fort qui s'inscrit dans une pratique normale, régulière et périodique. Elle permet d'une part de contrôler la conformité de l'enseignement dispensé aux élèves (code de l'Éducation, socle commun de connaissances et de compétences, programmes officiels et référentiel de compétences des professeurs des Écoles), mais aussi d'évaluer les connaissances et compétences des élèves ainsi que la qualité des enseignements dispensés. Elle vise à apporter aide et conseils dans une relation constructive. Je souhaite qu'elle soit vécue positivement, au service de la réussite de tous les élèves.

II DÉROULEMENT :

Vous serez avisé de ma venue une semaine avant l'inspection. Je vous saurai gré de bien vouloir signaler au secrétariat de la circonscription toute impossibilité (sortie, absence...) ou toute situation particulière. L'inspection est envisagée en trois temps qui sont à mes yeux importants : le document de préparation, l'observation de classe et l'entretien. Ces deux derniers moments seront étayés, conformément au protocole départemental d'inspection 2010 par les référentiels de compétences des Professeurs des Écoles et Professeurs des Écoles maternelles.

Dossier suivi par
Régis LECLERCO
Inspecteur de l'Éducation nationale

Téléphone
03 27 70 71 20
Télécopie
03 27 70 71 21
Courriel
ce.0593497f@ac-lille.fr

Rue Gauthier
59400 CAMBRAI



2/3

A) Le document de préparation :

Il a pour objectif d'inscrire l'acte d'inspection dans un processus d'échanges, d'évaluation et de formation. L'un concerne la maternelle, l'autre l'élémentaire. Je vous demande de bien vouloir le renseigner simplement, avec soin et authenticité, puis de le retourner à l'inspection avant ma visite, si possible sous forme électronique. Le document est d'ailleurs mis en ligne sur la partie réservée du site de circonscription.

B) L'observation de classe :

Les programmes pour l'école primaire publiés en 2008 et les modifications intervenues dans l'organisation du service des enseignants devraient désormais être intégrés aux pratiques de classe et au fonctionnement des écoles.

L'observation de classe prendra en compte :

- le respect des programmes,
- le sens, la cohérence et la continuité des apprentissages,
- les résultats et comportements des élèves,
- les productions, les écrits, le temps réel d'activité des élèves, les interactions,
- la prise en compte de l'hétérogénéité de la classe par l'enseignant,
- les évaluations, leur analyse et les actions qui en découlent,
- le climat de classe,
- les documents de pilotage de l'équipe et de la classe.

J'attacherai une attention particulière à l'aide apportée aux élèves présentant des difficultés : différenciation en classe, PPRE (Programmes Personnalisés de Réussite Éducative) et Aide personnalisée. Vous me présenterez les éventuels PPS (Programmes Personnalisés de Scolarisation) pour les élèves handicapés.

De plus, la dimension collective du métier d'enseignant sera prise en considération dans la place qu'elle occupe pour garantir l'efficacité de l'action pédagogique.

C) L'entretien :

Il portera sur :

- l'enseignant dans sa classe et l'équipe de l'école,
- les réussites et les difficultés des élèves,
- les réussites et les éventuelles difficultés dans l'activité professionnelle,
- les documents présentés,
- les pistes d'évolution vers une plus grande efficacité.

Pour les directeurs d'école, l'entretien portera sur la gestion administrative, le rôle d'animateur pédagogique et le rôle relationnel et social.

III DOCUMENTS À PRÉSENTER LE JOUR DE L'INSPECTION

Pour les enseignants chargés de classe :

- le registre d'appel,
- le cahier de carrière,
- le travail de préparation à long terme (cycle, année, trimestre, période), et à court terme (semaine, jour) dans toutes les disciplines (pour les écoles élémentaires) et tous les domaines d'activité (pour les écoles maternelles) y compris l'éducation musicale, les arts visuels et l'éducation physique qui sont des disciplines à part entière et essentielles pour chaque élève.

Compte tenu du temps imparti à l'observation au cours de l'inspection, je vous remercie de bien vouloir organiser et trier tous les documents constituant votre travail



3/3

préparatoire pour en augmenter la lisibilité, l'appropriation et me permettre une lecture plus objective de votre pratique pédagogique tout au long de l'année scolaire et dans toutes les disciplines.

- quelques exemplaires des outils des élèves (cahiers,...)
- les évaluations mises en œuvre et le mode de restitution aux familles,
- les documents repérant les élèves en difficulté, les modalités individualisées de soutien et de suivi, en particulier les PPRE, intervention RASED, ...,
- les documents concernant l'organisation des 108 h,
- tous les éléments me permettant d'apprécier votre activité pédagogique, les projets en cours...

Pour les directeurs et dans le cadre de leur fonction :

- le registre des élèves inscrits,
- le registre de sécurité,
- le PPMS,
- le (les) registre(s) d'inventaire du matériel,
- le (les) registre(s) de la coopérative,
- les dossiers permettant de suivre et d'apprécier le fonctionnement administratif et pédagogique de l'école (tableau de bord de l'école, comptes rendus de conseils d'école, relevés de conclusion des conseils de maîtres et des conseils de cycle, la communication dans l'école, suivi des enseignants, la liaison avec les différents partenaires...).

Je remercie par avance les directrices et directeurs d'école de bien vouloir veiller à ce que les conditions matérielles les plus favorables soient réunies lors de l'inspection. Je leur demande de prévoir, si possible, la prise en charge des élèves durant l'entretien mais aussi une table, une chaise et une prise électrique à proximité dans la classe concernée par l'observation.

L'inspecteur de l'Éducation nationale

Régis LECLERCQ